

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur l'abrogation de la carte communale et sur les dispositions du projet de modification du PLU de la commune de Bretteville-le-Rabet pour une durée de 32 jours du vendredi 20 septembre 9h30 au lundi 21 octobre 17h.

La Commune de Bretteville-le-Rabet (20 rue des Templiers – 14190 Bretteville-le-Rabet) est désignée comme siège de cette enquête.

À l'issue de l'enquête publique, l'abrogation de la carte communale et la modification du PLU de la commune de Bretteville-le-Rabet, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande.

La personne responsable du projet est M. Chandelier, Président de la communauté de communes. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, service urbanisme.

Monsieur Alain MANSILLON, cadre bancaire en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif, par décision du 16 juillet 2019.

Le projet d'abrogation de la carte communale et de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés :

- à la mairie de Bretteville-le-Rabet, située 20 rue des Templiers – 14190 Bretteville-le-Rabet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le mercredi de 13h45 à 18h45 et le vendredi de 8h à 13h). Les jours de permanence du commissaire enquêteur l'ensemble du dossier sera consultable sur le lieu de permanence, mairie, rue des Templiers
- Au siège de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, située Maison des services, 4 Rue du Docteur Gourdin, Thury-Harcourt - 14220 Le Hom, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (le lundi, mardi, et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Mairie de Bretteville-le-Rabet,  
20 rue des Templiers  
14190 Bretteville-le-Rabet

Le dossier d'enquête sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes <https://www.suisse-normande.com/>

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la mairie de Bretteville-le-Rabet et à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante <https://www.suisse-normande.com/>

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE ;
- CREATION D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION.

Le dossier d'enquête publique est consultable en libre accès sur un poste informatique :

- A la maison des services, Thury-Harcourt - 14220 Le Hom aux jours et heures habituels d'ouverture. Cet accès est gratuit et permet également de déposer en ligne ses observations via l'adresse mail dédiée de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande : [enquetepublique-urbanisme@cingal-suisse-normande.fr](mailto:enquetepublique-urbanisme@cingal-suisse-normande.fr).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Bretteville-le-Rabet, rue des Templiers 14190 Bretteville-le-Rabet :

- Vendredi 20 septembre 2019 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 9 octobre de 14h à 17h
- Lundi 21 octobre de 14h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président du Tribunal Administratif et au Président de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Calvados et au maire de Bretteville-le-Rabet. Le public pourra consulter ce rapport à la mairie de Bretteville-le-Rabet et à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le public pourra également consulter le rapport du Commissaire enquêteur sur le site internet de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande : <https://www.suisse-normande.com/>

Le Président

Paul CHANDELIER

